

Impôt sur le revenu—Suite**Sociétés—Suite**

Imposition, taux—Suite

Écart avec les États-Unis, répercussions, 106:63-4

Impôt réel, représentation, 14:19

Impôts différés, introduction, 105:46-9

Impôts payés, etc., 14:15-6; 106:62-3; 146:42

Pertes, report

Acier, industrie, représentation, 102:92-3, 98

Déduction, 14:32-5

Estimation, 36:17, 29-30; 74:84-5

Période, prolongation, répercussions, 74:85-7

Recettes fiscales, représentation, 88:25

Rentables

Imposition, principe, 123:26-8

Non assujetties à l'impôt, nombre, etc., 74:87-91; 76:30; 122:6, 8; 146:38-9

Retenues à la source, versement

Employeurs, consultations, 118:78

Nouvelle procédure, mesure législative, étude, etc., 48:35-7

Sociétés par actions et sociétés de fonds mutuel, distinction, 29:32

Structure fiscale, Doak, professeur Ervin, opinion, 115:109

Substituts de prêt, exemptions, introduction, 33:4-7, 14

Transactions financières, décisions fiscales préliminaires

Confidentialité, principe, 48:20-1

Prise de décision, procédure, etc., 48:14-6

Publication, 48:20

Revenu national, ministère, frais, imposition, 48:17-8

Utilisation aux fins d'évasion fiscale, 48:18-20

Voir aussi sous le titre susmentionné Avantages fiscaux—Particuliers et Particuliers—Imposition

Spéculateurs, opérations commerciales, considération comme un revenu, 19:28

Succession

Imposition et cession présumée des biens, différence, 80:29

Voir aussi sous le titre susmentionné Richesse

Système actuel

Maintien, répercussions, 12:32

Progressivité, comparaison avec les décennies antérieures, 115:110

Trappeurs, imposition, tentatives, 7:33

Véhicules, frais de déplacement, déduction, fonctionnaires et hommes d'affaires, différence, explication, 144:12-3

*Voir aussi Réforme fiscale 1987 (Livre blanc) taxe de vente***Impôt sur le revenu, Loi**

Actifs agricoles, roulement d'une génération à l'autre, dispositions, inventaires, inclusion, Union des producteurs agricoles, demande, 124:78

Actions accréditives, acquisition, coût, considération comme nul (alinéa 66.3(1)b)), modification

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, recommandation, 107:23, 33-4

British Columbia & Yukon Chamber of Mines, recommandation, 109:21-3, 27-30; 110:35

Coût, considération après récupération de l'avantage fiscal, suggestion, 109:27

Equity Preservation Corporation, position, 110:34-6

Impôt sur le revenu, Loi—Suite

Agriculteurs à temps partiel, pertes, déductibilité sur le revenu non agricole (art. 31)

Application, assouplissement, ministre de l'Agriculture, communiqué de presse, 47:8-9

Comité, rapport intitulé *Questions fiscales en agriculture*, recommandations, etc., 74:40-1; 99:21; 111:38; 112:112, 114; 114:43; 118:27; 122:19

Dispositions actuelles, maintien, 122:21

Interprétation, problèmes, 116:76-7

Modification

Agriculteurs, position, 112:132

Canadian Cattlemen's Association, suggestions, 99:22

Canadian Horse Council, position, 116:74

Saskatchewan Wheat Pool, participation, 113:11, 13-4

Syndicat national des cultivateurs, proposition, 113:25

United Grain Growers, suggestions, 114:43-4, 46

Western Canadian Wheat Growers Association, recommandations, 113:15-7

Personnes admissibles, statut, détermination

Critères, etc., 47:13-6; 99:30; 112:119-20, 127; 113:11-3, 25-8, 43, 46-8, 50-1; 118:28, 30-1

Éleveurs de chevaux, situation, 116:72-3

Groupes de pairs, création, proposition, etc., 47:12, 14-5;

99:21-2; 111:31-3, 37-8; 112:112, 114, 120-1, 128;

113:6-7, 26-9, 46, 52, 70-1; 114:43, 50-4;

118:27-9, 32-3, 118-20, 124; 122:19-20, 24;

165:6-7

Personnes ne pouvant statuer que sur des questions de fait, tribunal, création, 118:120-1

Plafonds, application, suggestion, etc., 99:31-2; 111:31-3, 36-7; 112:112-3; 113:7-8, 22, 49-50, 71; 114:43-5, 53; 118:29-30, 33-4; 122:21-5

Poursuites devant les tribunaux, nombre, 118:119

Anti-évitement, règles

Objet commercial, critère, inclusion, affaire *Stubard*, interprétation, etc., 105:8, 13-22, 24

Règle générale (art. 245(1))

Application, poursuites devant les tribunaux, nombre, etc., 76:8

Comité conjoint de la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés, recommandation, 105:24, 30

Revenus imposables et impôts à payer, inclusion, 105:20

Complexité, 112:48

Dons de charité, biens immobiliers, inclusion en 1984, 108:91

Enfants, parents n'ayant pas la garde, déduction, Comité canadien d'action sur le statut de la femme, recommandation, 86:24

Entreprise immobilière active et entreprise immobilière d'investissement, intégration, Association canadienne des constructeurs d'habitation, interprétation, 98:31-3

Modifications

Assurance de biens et de risques divers, compagnies, inquiétudes, etc., 142:29-30

Intégration dans le cadre de la réforme fiscale, 44:5-6

Voir aussi sous le titre susmentionné Actions et Agriculteurs à temps partiel, pertes, déductibilité sur le revenu non agricole

Organisations artistiques, statut, détermination, Conférence canadienne des arts, recommandations, etc., 44:12-6, 23-6; 89:27, 29-32